



COMMUNIQUE FINAL

2^{ème} Réunion de la Commission Tripartite sur le Rapatriement Volontaire des Réfugiés Centrafricains vivant en République Démocratique du Congo et le Rapatriement des Réfugiés Congolais vivant en République Centrafricaine

Tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, du 09 au 11 juin 2026

La deuxième réunion de la Commission Tripartite entre la République Démocratique du Congo, ci-après « RDC », la République Centrafricaine, ci-après « RCA », et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, ci-après « HCR », sur le rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains vivant en RDC et des réfugiés congolais vivant en RCA, s'est tenue à Kinshasa, à l'hôtel Pullman, le 11 juin 2026, sur invitation du Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

La délégation de la République Démocratique du Congo était conduite par son **Excellence Monsieur SHABANI LUKOO BIHANGO Jacquemain**, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières.

La délégation de la République Centrafricaine était conduite par son **Excellence Monsieur Bienvenu ZOKOUE-DHE-SSE-NDET**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Inspecteur Général de 1^{er} Grade.

La délégation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés était conduite par **Dr Pierre ATCHOM**, Représentant a.i du HCR en République Démocratique du Congo.

Prenant acte du rapport du Groupe de Travail Technique, et réitérant les engagements souscrits dans l'Accord Tripartite et ses modalités pratiques du 5 juillet 2019 relatifs au rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains vivant en République Démocratique du



Congo, et de l'Accord Tripartite et ses modalités pratiques du 26 août 2004 relatifs au rapatriement des réfugiés congolais vivant en République Centrafricaine, la Commission Tripartite a décidé ce qui suit :

1. Les deux Gouvernements se sont accordés sur la reprise des opérations de rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains, dans la sécurité et la dignité, dès la seconde moitié du mois de juillet 2026 ;
2. Les deux Gouvernements se sont accordés sur la nécessité de renforcer la collecte, la vérification et la publication de données fiables, fondées sur des éléments probants. Par ailleurs, les deux gouvernements conviennent de procéder à la clôture des cas confirmés comme étant retournés dans le pays d'origine dans un délai minimum convenu, et de refléter ces résultats dans les statistiques globales publiées par chaque opération ;
3. Les délégations de la RDC, RCA et du HCR s'accordent à valoriser le Groupe de Travail Technique sur le Rapatriement Volontaire (GTT RV) en renforçant son rôle comme cadre structuré de concertation et d'appui technique entre les autorités gouvernementales, le HCR et les partenaires impliqués dans les opérations de rapatriement entre la RCA et la RDC ;
4. Les délégations de la RDC, de la RCA et du HCR conviennent d'améliorer la qualité de l'enregistrement des réfugiés ainsi que la mise à jour régulière des informations personnelles dans les bases de données.
Aussi, un renforcement de la vérification de la nationalité et de la confirmation des identités des réfugiés centrafricains par les autorités congolaises et le HCR sera opéré ;
5. Les délégations de la RDC, de la RCA et du HCR conviennent de la poursuite des opérations de collecte des intentions de retour des réfugiés centrafricains vivant en



- RDC, ainsi que de celles des réfugiés congolais vivant en RCA, en vue de leur rapatriement ;
6. Les délégations de la RDC, de la RCA et du HCR conviennent de procéder à la rédaction d'un plan opérationnel actualisé pour le rapatriement des Congolais vivant en RCA ;
 7. Les parties s'accordent à étendre l'accueil des convois des rapatriés centrafricains dans d'autres zones de la RCA outre la Ville de Bangui et des préfectures de la Lobaye et Ombella Mpoko, eu égard à l'amélioration des conditions globales de sécurité ;
 8. Les parties s'accordent à faciliter l'organisation de missions de sensibilisation des autorités centrafricaines et congolaises dans les camps et sites hébergeant leurs ressortissants reconnus réfugiés ;
 9. Les délégations de la RDC, de la RCA et du HCR conviennent mutuellement de soutenir les efforts de mobilisation de fonds en faveur du rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains vivant en RDC et de leur réintégration en RCA, ainsi que du rapatriement volontaire des réfugiés congolais vivant en RCA et leur réintégration en RDC ;

La Commission Tripartite a exprimé sa satisfaction quant au bon déroulement des travaux et a salué l'esprit de coopération, de responsabilité partagée et de solidarité ayant marqué les échanges entre les trois parties.

La Commission Tripartite a convenu de tenir sa troisième réunion en Centrafrique, à Bangui, à une date qui sera fixée et communiquée par voie diplomatique.



Fait à Kinshasa, le 11 juin 2026

Pour le Gouvernement de la République
Démocratique du Congo

Pour le Gouvernement de la République
Centrafricaine

M. SHABANI LUKOO BIHANGO Jacquemain
Vice-Premier Ministre, ministre de l'Intérieur,
Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières

M. Bienvenu ZOKOUE-DHE-SSE-NDET,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique, Inspecteur Général de 1^{er} Grade

Pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les
Réfugiés (HCR)

Dr Pierre ATCHOM

Représentant a.i du HCR en République Démocratique du
Congo